

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE À L'ÉGARD DU SECTEUR DU BÉNÉVOLAT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McLean:

Que la Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir respecté l'engagement pris en 1974 et en 1981 par le Secrétaire d'État du Canada en vue d'élaborer, en collaboration avec le secteur du bénévolat, une politique détaillée d'action gouvernementale à l'égard du secteur du bénévolat et qu'elle exhorte le gouvernement à fournir un stimulant immédiat aux 40 000 organismes de charité enregistrés du Canada en mettant en œuvre le crédit d'impôt «donnant-donnant».

• (1610)

M. André Maltais (Manicouagan): Merci, monsieur le Président. A mon avis, la discussion qui s'est amorcée aujourd'hui au sujet de la question des crédits d'impôt aux organismes à but non lucratif, et surtout aux organismes déclarés charitables, est une discussion fort intéressante. C'est là un débat qui évolue avec le temps. Lorsque l'on regarde toute la question des organismes à but non lucratif, il faut toujours penser que ces organismes-là, au début, étaient déclarés «organismes charitables» et souvent reliés directement à la question religieuse. Je pense qu'à ce moment-là, lorsque nous en parlons en 1984, nous devons quand même regarder l'ensemble du problème puisque, à bien des égards, plusieurs groupes se sont créés et voudraient avoir l'appellation de «charitables». Et souvent, ce sont en fait des groupes de recherche, des groupes spontanés même, qui ont pu être créés relativement à la question de l'environnement. Je pense que le ministère a raison d'être circumspect dans l'évaluation des organismes dits de charité. Monsieur le Président, la motion présentée aujourd'hui en est une de blâme du gouvernement parce que nous n'aurions pas donné suite à des propositions faites en 1974 et en 1981 en vue d'élaborer, en collaboration avec le secteur du bénévolat, une politique détaillée d'actions gouvernementales à l'égard du secteur du bénévolat.

Monsieur le Président, je pense qu'il est peut-être temps de réunir les gens qui œuvrent à l'intérieur du secteur du bénévolat. Tout à l'heure, le député de Provencher (M. Epp) a fait une remarque importante, soit celle de s'assurer que les gouvernements, qu'ils soient municipaux, provinciaux ou fédéral, puissent encourager le bénévolat. Je pense que de chaque côté de la Chambre, tout le monde est d'accord sur l'idée de mettre de plus en plus de gens engagés au niveau du bénévolat parce qu'il n'y a rien de mieux que cette motivation pour faire non seulement lancer une cause, mais pour donner à cette cause un sens vraiment profond, un sens de l'engagement.

Monsieur le Président, lorsqu'on regarde de façon historique ce qui s'est passé au niveau des œuvres de charité, on remarquera qu'à l'époque ces organismes remplissaient un rôle que souvent les gouvernements ne remplissaient pas eux-mêmes. Je voudrais simplement citer en exemple la question de la recherche sur le cancer. On sait qu'à l'époque la recherche était souvent faite par des organismes privés et souvent aussi par des communautés religieuses et, à ce moment-là, le gouvernement ne payait à peu près rien. Donc, il était normal que si nous voulions encourager cette forme de recherche ou soutenir ces communautés ou les œuvres de ces communautés, les gens qui

Les subsides

investissaient de l'argent aient droit, à ce moment-là, à certaines déductions. Mais aujourd'hui ces éléments-là ont changé. Seulement au niveau de la recherche, combien les gouvernements dépensent-ils dans ce secteur-là? Que ce soit au niveau de la recherche médicale, que ce soit au niveau de la recherche alimentaire, que ce soit au niveau de la recherche scolaire; partout, monsieur le Président, il se fait de la recherche, mais directement subventionnée par les pouvoirs publics. Alors, lorsque vous avez des organismes qui viennent s'ajouter pour faire de la recherche sur les maladies du cœur, ou de la recherche sur d'autres formes de maladie, à ce moment-là nous ne sommes plus dans ce qui concerne le vocable «charitable». Nous sommes dans des organismes qui veulent, évidemment, donner encore plus que ce que les pouvoirs publics font. Et, à ce moment-là, ça se trouve à être une œuvre complémentaire. Et dans ce cas-là, je pense qu'il est bon de penser qu'il puisse exister une forme de déduction au niveau de l'impôt. Mais lorsque vous arrivez avec des groupes qui font de la recherche sur l'environnement, est-ce qu'on peut, à ce moment-là, penser qu'il s'agit d'une œuvre de charité? Est-ce qu'on peut la qualifier d'une œuvre de recherche comme telle? Je pense que là il y a des zones grises qui sont importantes et il serait peut-être juste et raisonnable qu'à ce moment-ci, il y ait un comité de formé, et ce autant au niveau du Sénat, soit de participants du Sénat ou de la Chambre, pour recevoir les gens qui travaillent là-dedans. Monsieur le Président, il s'agit d'être dans nos circonscriptions, ou tout au moins de circuler à travers le pays pour se rendre compte de la multitude d'organismes qui font un travail remarquable au niveau du bénévolat; mais je suis à peu près convaincu que les 282 députés qui siègent ici auraient de la difficulté, eux-mêmes, à vraiment calibrer, à déterminer si chacun de ces organismes est véritablement un organisme de recherche, un organisme charitable ou un organisme d'action volontaire.

L'autre élément, monsieur le Président, une fois qu'on a élaboré sur la question historique, c'est la question de l'indépendance de ces organismes en fonction des pouvoirs publics. De nos jours il est très difficile de parler d'entreprise privée lorsque l'on examine le nombre de subventions que les gouvernements accordent aux entreprises dites privées; il est très difficile de parler d'organismes volontaires ou d'organismes qui vont vers l'autosuffisance lorsque l'on regarde la somme de subventions accordées par tous les ministères à diverses associations.

Aussi je pense, monsieur le Président, qu'il y a un certain équilibre à apporter entre les organismes qui se déclarent des organismes à but non lucratif et qui devraient normalement, je dis bien normalement, être soutenus dans leur œuvre proportionnellement à l'engagement de leurs membres. Je pense qu'il est important d'examiner cela. Peut-être que le danger, actuellement, c'est qu'il y a des organismes à but non lucratif qui se prennent pratiquement pour des ministères. Et parce qu'ils n'ont pas assez de gens pour soutenir leur œuvre qui est évidemment, au départ très valable, ces organismes se doivent de se replier sur les pouvoirs publics. Il y a donc une distinction importante à faire ici. Je pense que les organismes à but non lucratif ont besoin d'une indépendance fonctionnelle auprès des pouvoirs publics sans quoi ils devraient peut-être, à ce moment-là, se muter en étant des composantes directes de certains ministères ou de certains départements. Je pense que